

CONTEXTE

L'installation d'entretien et de remisage de la cour Belfast, utilisée pour assurer le bon état et la disponibilité du parc de véhicules légers sur rail (VLR) de la Ligne de la Confédération de l'O-Train, sera exploitée par le Rideau Transit Group (RTG) jusqu'en 2048. La première étape du service du TLR commencera avec un parc de 34 VLR Alstom Citadis, bien que le site puisse actuellement remiser jusqu'à 44 VLR. On prévoyait agrandir cette installation lorsque la Ville a prolongé la Ligne de la Confédération, et cet agrandissement a donc été inclus dans l'évaluation environnementale (ÉE) initiale pour le site.

FOIRE AUX QUESTIONS

Pourquoi est-ce nécessaire d'agrandir l'installation de la cour Belfast?

Afin de pouvoir accueillir le parc additionnel de VLR nécessaire pour l'Étape 2, l'installation d'entretien et de remisage de la cour Belfast doit être agrandie pour entretenir et remiser temporairement 72 VLR jusqu'à ce qu'un espace de remisage additionnel soit aménagé à un autre emplacement dans le cadre de la mise en œuvre de l'Étape 2. Tous ces véhicules supplémentaires seront également assemblés sur le site en plus d'y aller pour les entretiens majeurs.

Qu'est-ce qui sera agrandi? Quels travaux de construction sont nécessaires?

Un ajout au hangar sera construit, s'étendant plus loin à l'ouest sur le site. Des baies d'entretien supplémentaires seront construites juste au nord du hangar, reliées entre elles par une passerelle pour piétons au-dessus du hangar. Étant donné les exigences en matière d'espace, la berme existante sera retirée, et un mur d'atténuation du bruit sera construit.

Pourquoi ne peut-on pas construire l'agrandissement plus loin à l'est sur le site?

On avait pensé à la partie plus à l'est du site, mais il y a plusieurs raccordements des services publics à cet endroit, ainsi que le bassin de gestion des eaux pluviales. Ces facteurs font en sorte que c'est beaucoup plus difficile de construire dans cette zone.

Pourquoi ne peut-on pas construire l'agrandissement ailleurs?

La Ville a des plans pour construire une autre installation d'entretien et de remisage, et une évaluation environnementale est en cours pour obtenir l'approbation pour cette construction dans la zone adjacente au prolongement futur du TLR de Bayshore à Moodie. En outre, l'ÉE approuvée pour la Ligne de la Confédération permet l'agrandissement à l'intérieur de l'empreinte de l'installation d'entretien et de remisage existante de la cour Belfast, ce qui correspond à ce que l'on veut faire ici. En définitive, cette installation abritera 66 véhicules en permanence, alors que l'Étape 2 nécessitera 72 véhicules en tout le jour de l'ouverture qui seront remisés dans deux installations distinctes : l'installation d'entretien et de remisage de la cour Belfast et une nouvelle installation à Moodie ou à la station Baseline.

Qui effectuera la construction de cet agrandissement?

Le Rideau Transit Group (RTG) entreprendra l'agrandissement de l'installation, y compris la conception et la construction.

Comment cet accord a-t-il été négocié?

Vers la fin de 2016, la Ville a négocié avec RTG dans le but de réaliser des gains d'efficacité et des économies en utilisant les actifs existants de la Ligne de la Confédération, comme l'infrastructure de la cour Belfast, pour la prochaine étape du prolongement du train léger sur rail. Le protocole d'entente (PE) conclu entre la Ville et RTG établit un prix fixe pour :

- 38 VLR Alstom Citadis supplémentaires;
- l'agrandissement de l'installation d'entretien et de remisage de la cour Belfast et
- l'équipement de contrôle et de communication à bord des trains.

Quand les travaux commenceront-ils? Quand se termineront-ils?

Des équipes effectuent actuellement des analyses de sol sur la berme le long de l'extrémité nord du site. L'enlèvement de la berme commencera dès la fin d'avril 2017. Une fois la berme enlevée, les travaux liés à la construction du mur antibruit, au déplacement des services publics et à la construction des fondations commenceront. L'achèvement substantiel de l'extérieur du bâtiment est prévu pour l'été de 2018, et l'aménagement intérieur continuera jusqu'en décembre 2018.

Pourquoi la construction est-elle imminente si les travaux de l'Étape 2 ne commencent pas avant 2018?

Le PE conclu entre la Ville et RTG stipule que les 38 nouveaux véhicules seront commandés en 2017, afin que RTG puisse continuer l'assemblage et la mise en service des véhicules à l'installation de la cour Belfast tout en maintenant la chaîne d'approvisionnement et le système d'assemblage actuels. C'est également plus efficace d'effectuer la majorité des travaux d'agrandissement avant que l'Étape 1 ne soit mise en service et que l'installation d'entretien et de remisage ne commence ses activités quotidiennes normales. La livraison des véhicules de l'Étape 2 dans la foulée de l'Étape 1 de la Ligne de la Confédération a permis à la Ville d'obtenir un meilleur prix par véhicule que celui qu'elle avait obtenu en 2012.

Quelles mesures seront prises pour atténuer les répercussions sur la collectivité de l'ajout à l'installation et des travaux de construction?

Un mur d'atténuation du bruit permanent sera construit dès que le calendrier des travaux le permettra et avant le début des autres travaux majeurs associés à l'agrandissement. Contrairement aux travaux précédents, aucuns travaux de démolition importants ne sont nécessaires. En outre, certains éléments de l'agrandissement seront construits hors site et transportés à la cour Belfast pour installation, ce qui sera moins perturbateur.

L'éclairage sera-t-il installé de manière à ne pas déranger les voisins?

Un éclairage périmétrique sera installé à une faible hauteur, pointant vers le bas, pour ne pas déranger les voisins. De même, certains luminaires et certaines caméras de sécurité devront être déplacés à un endroit où ils seront moins perturbateurs.

Quels détours sont prévus pour le transport en commun, la circulation routière et les piétons?

Aucune répercussion n'est prévue sur les circuits d'OC Transpo dans le cadre de ces travaux. Toute modification temporaire apportée à la circulation routière et aux liens piétonniers sera communiquée par la Ville et le bureau du conseiller du quartier. Lors de l'élaboration des options de déviation de la circulation, tout est mis en œuvre afin de minimiser les répercussions sur la circulation et la collectivité.

Comment nous tiendrez-vous au courant de ce qui se passe pendant la construction?

L'équipe des relations avec les intervenants de l'O-Train continuera de travailler en étroite collaboration avec RTG et le conseiller du quartier afin de s'assurer que la collectivité est rapidement avisée dès que des renseignements supplémentaires sont disponibles, par le biais de réunions communautaires et de mises à jour électroniques régulières.

Pour obtenir plus de renseignements sur le projet, veuillez communiquer avec la représentante de la Ville :

Alison Lynch, Relations avec les intervenants
Planification de l'O-Train et Construction de l'O-Train
Ville d'Ottawa
613-580-2424, poste 17950
alison.lynch@ottawa.ca